

Quatre cent quarante-deuxième séance du conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources, séance ordinaire tenue au 309 rue Chassé à Asbestos, le mercredi 23 octobre 2019, à 19 h 30.

PRÉSENCES

ASBESTOS	M. Jean Roy, représentant
DANVILLE	M. Michel Plourde
SAINT-ADRIEN	M. Pierre Therrien
SAINT-CAMILLE	M. Philippe Pagé
SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR	M. René Perreault
HAM-SUD	M. Serge Bernier
WOTTON	M. Jocelyn Dion
Directeur de l'aménagement et secrétaire-trésorier adjoint	M. Philippe LeBel
Adjointe à la direction	Mme Louise Beaudoin
Agente de soutien au développement économique et à la comptabilité	Mme Eugénie C. Pinsonnault

INVITÉE

Mme Julie Boisvert, CDC des Sources

Un citoyen est présent dans la salle.

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville d'Asbestos

MOT DE BIENVENUE

La séance s'ouvre par le mot de bienvenue de M. Hugues Grimard.

2019-10-10672

ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la séance remis aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

PROCÈS-VERBAL

2019-10-10673

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2019

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 septembre 2019, tous d'un commun accord exemptent le secrétaire-trésorier adjoint de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE ledit procès-verbal de la séance ordinaire du 23 septembre 2019 soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

COMITÉ ADMINISTRATIF

2019-10-10674

COMITÉ ADMINISTRATIF DU 9 OCTOBRE 2019

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal du comité administratif du 9 octobre 2019, tous d'un commun accord exemptent le secrétaire-trésorier adjoint de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE ledit procès-verbal du comité administratif du 9 octobre 2019 soit et est
accepté tel que présenté.

Adoptée.

INVITÉE

Mme Julie Boisvert, CDC des Sources

Mme Julie Boisvert présente aux élus le Plan d'action contre la pauvreté et l'exclusion sociale de la MRC des Sources 2019-2024. Cinq enjeux territoriaux sont identifiés :

1. L'accès aux services, notamment aux services publics.
2. La sécurité alimentaire : le maintien des acquis et l'accessibilité.
3. L'exclusion sociale et la présence de préjugés.
4. L'accès à des logements abordables et de qualité.
5. La littératie : l'analphabétisme et la littératie numérique.

Par ailleurs, Mme Boisvert mentionne le succès de l'activité «Les 12 heures de solidarité à la Sauce des Sources», tenue le 17 octobre dernier. Cet événement était organisé par la Table d'action contre la pauvreté et l'exclusion sociale des Sources, dans le cadre de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté. Le préfet, M. Hugues Grimard, transmet ses félicitations au comité organisateur de cet événement.

DEMANDES DE CITOYENS

M. Ghislain Tessier, Mécanique ATD

M. Ghislain Tessier présente aux élus sa nouvelle entreprise, Mécanique ATD. Il informe les maires qu'il offre aux municipalités des services mécaniques spécialisés pour véhicules lourds. Une unité mobile et plusieurs nouveaux équipements sont maintenant disponibles. Le conseiller M. Pierre Therrien demande à M. Tessier de préparer une offre de services pour les municipalités de la MRC.

SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX ET DES DOSSIERS

CALENDRIER DES RENCONTRES – OCTOBRE, NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2019

Le calendrier des rencontres pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2019 est remis aux membres du conseil. Ceux-ci sont informés des ajouts au calendrier des rencontres.

CORRESPONDANCE**DEMANDES D'APPUI****LETTRE D'ENGAGEMENT AU QUOTIDIEN LA TRIBUNE**

Le préfet M. Hugues Grimard informe les élus que la Table des MRC de l'Estrie a pris un engagement par son Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) dans le cadre de la relance du quotidien La Tribune. Les MRC, quant à elles, continueront d'appuyer les médias locaux.

2019-10-10675**VILLE DE MONT-LAURIER – PROGRAMME VOIRIE LOCALE AUGMENTATION DU BUDGET DU MTQ**

CONSIDÉRANT la réception de la résolution datée du 15 octobre 2019 de la Ville de Mont-Laurier concernant un appui relativement au programme de voirie locale - augmentation du budget d'aide à la voirie locale du ministère des Transports du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE les membres du conseil de la MRC des Sources appuient la résolution de la Ville de Mont-Laurier qui se lit comme suit :

CONSIDÉRANT la demande d'appui reçue de la MRC de la Matapédia, au terme de la résolution CM 2019-113 concernant une demande d'augmentation du budget d'aide à la voirie locale du ministère des Transports du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT que le MTQ a rétrocédé le réseau routier local 1 et 2 aux municipalités du Québec en 1993-1994 et que l'entretien et le maintien de ces infrastructures ont été sous-financés dans les 25 dernières années;

CONSIDÉRANT que la majorité des MRC du Québec ont procédé à la réalisation de Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) et que ce document a pour but de déterminer les interventions nécessaires à court, moyen et long terme pour redresser et maintenir en bon état le réseau routier local considéré comme étant prioritaire dans leur milieu;

CONSIDÉRANT que la planification quinquennale approuvée par le MTQ lors de l'approbation des PIIRL de la MRC d'Antoine-Labelle prévoyait la réalisation des travaux sur une période de 5 ans, soit de 2017 à 2021 inclusivement;

CONSIDÉRANT que seulement un faible pourcentage des travaux identifiés au PIIRL ont obtenu une aide financière du MTQ par le biais du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) – VOLETS Redressement des infrastructures locales (RIRL) pour la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT que les nouvelles exigences du PAV requièrent le dépôt des plans et devis lors d'une demande d'aide financière au PAV et que les municipalités doivent engager des frais importants pour la réalisation de ces documents sans pour autant avoir l'assurance d'une subvention de la part du MTQ;

CONSIDÉRANT que le MTQ a reçu des demandes d'aide financière des municipalités du Québec au programme PAV pour un montant dépassant largement son budget annuel pour l'année 2019-2020 qui est de 70 M\$;

CONSIDÉRANT que le MTQ ne semble pas disposer des budgets et les ressources requises permettant la réalisation des travaux identifiés et approuvés dans les PIIRL, des MRC du Québec via le volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du PAV;

CONSIDÉRANT que le MTQ ne semble pas disposer des budgets requis permettant la réalisation des travaux des routes locales 1 et 2 non identifiés au PIIRL via le volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du PAV;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, de demander au gouvernement du Québec d'injecter les sommes nécessaires à la réalisation complète des plans d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) des MRC du Québec dans le volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) ainsi que des sommes supplémentaires au volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) pour le budget 2020-2021 et les suivants, et ce, à la hauteur des demandes déposées;

DE solliciter l'appui de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour qu'elles revendiquent une augmentation substantielle du financement de ces programmes, en plus d'acheminer la présente résolution à toutes les MRC du Québec pour demande d'appui.

Adoptée.

2019-10-10676

APPUI À LA DÉCLARATION DES NATIONS UNIES SUR LES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES

CONSIDÉRANT qu'en septembre 2007, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait la Déclaration sur les droits des peuples autochtones;

CONSIDÉRANT que le premier principe et l'appel à l'action 43 de la Commission de vérité et réconciliation demande «aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de même qu'aux administrations municipales d'adopter et de mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones dans le cadre de la réconciliation»;

CONSIDÉRANT que la Déclaration reconnaît aux peuples autochtones des droits individuels et collectifs inscrits dans divers instruments internationaux des droits de la personne, ainsi que des traités et la section 35 de la Constitution, en les précisant;

CONSIDÉRANT que le gouvernement canadien a accordé son appui à la Déclaration sur les droits des peuples autochtones en novembre 2010;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources reconnaît l'importance des peuples autochtones au même titre que tous les autres peuples;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources développe et entretient, depuis quelques années, des relations étroites avec le Grand Conseil de la Nation Waban-Aki;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources souhaite mettre en valeur la culture autochtone dans des projets concrets réalisés en co-construction avec le Grand Conseil de la Nation Waban-Aki dont ceux réalisés au Parc régional du Mont-Ham;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE le conseil de la MRC des Sources endosse la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des peuples autochtones adoptée par l'Assemblée générale le 13 septembre 2007.

Adoptée.

2019-10-10677

APPUI ALLIANCE MAGNÉSIUM INC.

CONSIDÉRANT le procédé breveté et démontré pour valoriser les résidus de notre patrimoine minier;

CONSIDÉRANT l'importance et l'augmentation du marché du magnésium dans le monde;

CONSIDÉRANT que les États-Unis et l'Union Européenne ont placé le magnésium sur leur liste des matériaux critiques;

CONSIDÉRANT que la Chine produit 85 % du magnésium du marché mondial, mais à partir d'un procédé très polluant;

CONSIDÉRANT le respect des plus hauts standards en matière de santé, de sécurité et environnement d'Alliance Magnésium;

CONSIDÉRANT l'obtention du Certificat d'autorisation environnemental du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques;

CONSIDÉRANT l'effet direct de l'utilisation du magnésium dans la réduction des GES par l'allègement des véhicules et par l'électrification des transports;

CONSIDÉRANT les emplois directs déjà créés (15) et des emplois bien rémunérés à venir (300 au total);

CONSIDÉRANT les investissements de plus de 500 000 \$ annuellement effectués dans notre milieu par le biais des emplois indirects, achats, contrats, sous-traitance, etc. ;

CONSIDÉRANT la participation proactive et la grande collaboration d'Alliance Magnésium dans le Comité de suivi mis en place pour la surveillance du projet;

CONSIDÉRANT qu'un second comité citoyen de la MRC des Sources chargé de déterminer les critères de détermination des territoires incompatibles avec les

activités minières s'est prononcé être en faveur de la mise en valeur des résidus miniers du territoire;

CONSIDÉRANT le rôle d'Alliance Magnésium dans la diversification économique de notre territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE tous les maires de la MRC des Sources donnent leur appui unanime et indéfectible au déploiement de la phase de démonstration commerciale d'Alliance Magnésium inc.;

QUE les maires reconnaissent l'entreprise en tant que leader mondial pour redéfinir les standards de l'industrie et ainsi placer la région de façon stratégique sur l'échiquier de l'industrie des métaux légers au Québec;

QUE le conseil de la MRC des Sources reconnaît l'attente de la population envers ce projet et, en sa qualité de représentant des citoyens, unie toutes les voix pour soutenir Alliance Magnésium dans ses démarches;

QUE l'ensemble des maires de la MRC des Sources signe la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CORRESPONDANCES - À TITRE DE RENSEIGNEMENT

Aucun sujet.

ÉQUIPEMENTS RÉCRÉOTOURISTIQUES ET LOISIRS

PARC RÉGIONAL DU MONT-HAM

Aucun sujet.

ROUTE VERTE

2019-10-10678

DROIT DE PASSAGE 2020-2021-2022 – CLUB DE MOTONEIGE ALLÉGHANISH DES BOIS-FRANCS

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est le mandataire pour le gouvernement du Québec de la Route verte des Sources (Route verte #1 / Sentier de motoneige Trans-Québec #35);

CONSIDÉRANT que les motoneiges circulent sur le territoire de la MRC des Sources, de décembre à mars, entre Kingsey Station jusqu'au Chemin Saint-Cyr;

CONSIDÉRANT que le «Club de motoneige Alléghanish des Bois-Francis inc.» est responsable de l'entretien de ce tronçon et qu'il a fourni un certificat d'assurances;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE la MRC des Sources accepte le renouvellement du droit de passage pour les saisons hivernales 2020, 2021 et 2022 sur la Route verte des Sources;

QUE la MRC des Sources autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, à signer la cession d'un droit de passage et le protocole d'entente avec le «Club de motoneige Alléghanish des Bois-Francis inc.», pour les saisons 2020, 2021 et 2022.

Adoptée.

LOISIRS

Aucun sujet.

TOURISME ET CULTURE

Aucun sujet.

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET LOCAL**

Aucun sujet.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET RÉGIONAL

2019-10-10679

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FDT) – FONDS RÉGIONAL
PROJET : Installation de défibrillateurs au Complexe Sportif CBA et au Club de golf Royal Estrie
PROMOTEUR : MRC des Sources
(Projet FDT-2019-H)

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au Fonds de développement des territoires (FDT);

CONSIDÉRANT que le projet *FDT-2019-H Installation de défibrillateurs au Complexe sportif CBA et au Club de golf Royal Estrie*, présenté par la MRC des Sources, répond à l'objectif *Favoriser le maintien et le développement de services de santé sur l'ensemble du territoire de la MRC* et du Schéma d'aménagement de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux finalités et objectifs *Épanouissement de tous les êtres humains* et *Bonne santé et bien-être*, ainsi que l'orientation *Amélioration de la qualité de vie de la population* de l'Agenda 21 de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que le financement permettra à la MRC des Sources d'offrir une sécurité accrue pour la clientèle de deux établissements qui desservent des citoyens de toute la MRC, et ainsi favoriser une pratique sportive sécuritaire pour tous;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la MRC des sources de 4 272 \$ pour un projet totalisant 4 272 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Serge Bernier
 appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources accepte le projet *FDT-2019-H Installation de défibrillateurs au Complexe sportif CBA et au Club de golf Royal Estrie* présenté par la MRC des Sources pour un montant maximum de 4 272 \$, correspondant à 100 % du montant total du projet, montant pris à même l'enveloppe FDT– Fonds régional;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (2 136 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (2 136 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET SUPRA RÉGIONAL

Aucun sujet.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

2019-10-10680

PLAN D'ACTION CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE DES SOURCES

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a désigné la Corporation de développement communautaire (CDC) des Sources comme mandataire local pour le Plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

CONSIDÉRANT l'entente partenariale signée entre la MRC des Sources et la CDC des Sources pour la gestion du fonds d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la Solidarité;

CONSIDÉRANT le processus de consultation qui a permis de rencontrer les membres de la table de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi que d'autres partenaires locaux et régionaux pour construire un plan d'action qui correspond à la réalité du territoire des Sources;

CONSIDÉRANT que le plan d'action devrait permettre aux acteurs locaux d'unir leurs efforts pour diminuer l'impact de la pauvreté et de l'exclusion sociale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE la MRC des Sources adopte le Plan d'action contre la pauvreté et l'exclusion sociale des Sources 2019-2024 et qu'il soit la référence pour déterminer l'admissibilité des projets découlant de la mesure 11 du PAGIEPS, les Alliances pour la Solidarité.

Adoptée.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun sujet.

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

2019-10-10681

OFFRE DE SERVICE ADHÉSION COMMUNAUTÉ SYNERGIE QUÉBEC ET OUTILS CTTÉI

CONSIDÉRANT le déploiement des symbioses industrielles territoriales dans le cadre de Synergie Estrie qui regroupera les sept territoires des MRC de l'Estrie pour les trois prochaines années du projet s'échelonnant du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2023;

CONSIDÉRANT que le projet Synergie Estrie adhère depuis avril 2018 et désire renouveler son accès à l'outil de maillage informatisé, site web, blogue et adhésion à la communauté Synergie Québec offerts par le Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTÉI);

CONSIDÉRANT que l'offre de service déposée répond aux besoins d'accès des sept coordonnateurs des symbioses industrielles des sept partenaires du projet, soit les MRC de l'Estrie représentées par la MRC des Sources et Sherbrooke Innopole dans la présente entente;

CONSIDÉRANT que l'offre de services répond au critère d'octroi de contrat de gré-à-gré de nos organisations, soit de 24 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que les frais d'adhésion sont répartis à part égale entre les sept territoires via la refacturation de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que le projet Synergie Estrie (phase 2) est en cours d'évaluation pour le financement au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) – Estrie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources autorise l'adhésion à la communauté Synergie Québec et l'accès aux outils du CTTÉI pour une valeur de 24 000 \$ plus taxes incluant la troisième, quatrième et cinquième année du projet Synergie Estrie s'échelonnant du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2023;

QUE l'acceptation de cette offre soit conditionnelle à la réception des sommes liées au projet de financement en cours d'évaluation au FARR – Estrie;

QUE la MRC des Sources autorise M. Frédéric Marcotte, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer la présente offre de service.

Adoptée.

2019-10-10682

PROJET D'UNE RESSOURCE PARTAGÉE - TECHNICIEN EN GESTION DES IMMEUBLES, DÉPÔT PROGRAMME SOUTIEN À LA COOPÉRATION MUNICIPALE (MAMH)

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a pris connaissance du guide concernant l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources et les villes d'Asbestos et Danville, et les municipalités de St-Adrien et Wotton désirent présenter un projet de coopération municipale dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE le conseil de la MRC des Sources s'engage à participer au projet de coopération municipale et d'assumer une partie des coûts;

QUE le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;

QUE le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

QUE le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tous documents en lien avec cette demande d'aide financière.

Adoptée.

2019-10-10683

APPUI AU PROJET DE RÉSEAU D'ACCUEIL ESTRIEN

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 17.5.1 de la *Loi sur le ministère Affaires municipales et de l'Habitation* (RLRQ, chapitre M-22.1), le MAMH a notamment pour mission de soutenir le développement régional en favorisant la coordination et la concertation des différents acteurs de ce développement dans une perspective de prise en charge par les collectivités locales et régionales dans le cadre d'un partenariat entre elles et l'État;

CONSIDÉRANT que l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1) prévoit notamment qu'une municipalité régionale de comté (MRC) peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

CONSIDÉRANT que le premier alinéa de l'article 126.3 de cette loi prévoit qu'une MRC peut conclure, avec des ministères ou organismes du gouvernement, et le

cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice de ses pouvoirs, notamment pour la mise en œuvre des priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

CONSIDÉRANT que la Table des MRC de l'Estrie a pour objectif d'appuyer toutes les démarches nécessaires à la réalisation des dossiers relatifs à l'aménagement du territoire et au développement socio-économique;

CONSIDÉRANT que les PARTIES conviennent de rejoindre des principes de la *Loi sur l'occupation et la vitalité des territoires* (RLRQ, chapitre 0-1.3) comme l'engagement des élus, la concertation, la complémentarité territoriale modulée, la cohérence et l'efficacité des planifications et des interventions sur les territoires de même que la subsidiarité;

CONSIDÉRANT que les situations de dévitalisation et de recul démographique font de l'attractivité/rétention de population un enjeu primordial pour toutes les MRC de l'Estrie;

CONSIDÉRANT que l'accueil de nouveaux arrivants "non immigrants", Canadiens ou Québécois d'autres régions pourrait bénéficier de services encore mieux structurés, développés et offerts à ces personnes;

CONSIDÉRANT qu'en termes de services d'accueil aux nouveaux arrivants immigrants permanents, bien qu'il existe des services offerts par les organismes à mission régionale, le manque d'effectifs et de soutien financier fait en sorte qu'il s'agit d'un défi pour ces organismes que d'offrir, dans chacun des territoires de MRC de la région de l'Estrie, des ressources humaines et des actions d'accueil, attraction, intégration et rétention;

CONSIDÉRANT la nécessité et la volonté collective de coordonner les efforts de ce réseau avec les efforts déjà existants des organismes sociaux et communautaires, les efforts en cours au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration pour l'inclusion des personnes immigrantes en région, ainsi que les efforts d'attraction en cours par la démarche régionale Vision Attractivité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE la MRC des Sources appuie le dépôt du projet de Réseau d'accueil estrien au Fonds d'appui au rayonnement des régions;

QUE la MRC des Sources s'engage à affecter une somme totale de 36 539 \$ en argent et un total de 12 180 \$ en ressources pour la durée de l'Entente, soit 3 ans;

QUE la MRC des Sources mandate la MRC du Granit, comme porteur du projet pour la Table des MRC de L'Estrie;

QUE le préfet, M. Hugues Grimard, soit autorisé à signer l'Entente de projet Réseau d'accueil estrien 2020-2023 et tous les documents afférents;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise, à la Table des MRC de l'Estrie l'autorisant à négocier l'Entente.

Adoptée.

TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ

2019-10-10684

BUDGET 2020 TRANSPORTS COLLECTIF ET ADAPTÉ

CONSIDÉRANT l'implantation en 2006 d'un service de transport collectif sur le territoire de la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT la prise de compétence de la MRC des Sources en transport collectif et en transport adapté le 17 août 2015 ;

CONSIDÉRANT la résolution 2018-09-10308 par laquelle était conclue une entente de gestion entre la MRC des Sources et l'organisme Transbestos, maintenant nommé STC des Sources, entente valide du 1-01-2019 au 31-12-2020 ;

CONSIDÉRANT le dépôt par le Service de transport collectif des Sources du budget 2020 en transport collectif et en transport adapté ;

CONSIDÉRANT que les modalités du *Programme d'aide au développement du transport collectif 2018-2020* apportent des modifications dans le montage financier relatif au transport collectif, notamment par le réinvestissement des surplus ;

CONSIDÉRANT que les prévisions budgétaires 2020 pour le transport collectif s'élèvent au montant de soixante-dix-neuf mille cinq cent soixante dollars (79 560 \$) et que les prévisions budgétaires 2020 pour le transport adapté s'élèvent au montant de deux cent quatre-vingt-deux mille sept cent quatre-vingt-dix dollars (282 790 \$) et que les revenus sont respectivement répartis comme suit :

Transport collectif :

- Usagers	8 575 \$
- Contribution MTQ	48 785 \$
- Contribution MRC	14 500 \$
- Réinvestissement des surplus attribuables au MTQ	7 000 \$

Transport adapté :

- Usagers	38 575 \$
- Contribution MTQ	144 311 \$
- Contribution MRC	61 407 \$
- Réinvestissement des surplus attribuables au MTQ	38 497 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE la MRC des Sources adopte le budget 2020 pour le transport collectif et adapté ;

QUE la MRC des Sources fasse parvenir une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif volet 2 – Aides financières au transport collectif régional ;

QUE la MRC des Sources fasse parvenir une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté.

Adoptée.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun sujet.

DOSSIERS AMÉNAGEMENT

2019-10-10685

DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'ÉLABORATION DU PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi n° 132, concernant la conservation des milieux humides et hydriques, la MRC devra soumettre au ministre de l'Environnement un Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) au plus tard le 16 juin 2022 ;

CONSIDÉRANT l'annonce faite, le 26 février 2019, par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), qu'une aide financière de 83 300 \$ serait octroyée par MRC afin de réaliser leur plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de son Agenda 21, la MRC des Sources cible, entre autres, la protection des plans d'eau incluant les milieux humides et hydriques ;

CONSIDÉRANT que la MRC est à élaborer un plan régional des milieux humides et hydriques afin d'assurer la pérennité et la protection des milieux humides et hydriques ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE le projet de demande de financement pour l'élaboration du PRMHH soit adopté par le conseil de la MRC des Sources et que la demande de financement soit acheminée au Directeur général de la conservation de la biodiversité du MELCC;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC des Sources, M. Frédéric Marcotte, soit autorisé à signer tous documents relatifs à l'actuelle demande ainsi qu'au plan régional des milieux humides et hydriques.

Adoptée.

2019-10-10686

PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES - ENTENTE INTERMUNICIPALE

CONSIDÉRANT que l'article 15 de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés* (RLRQ, c. C-6.2) impose aux municipalités régionales de comtés l'obligation d'élaborer et de mettre en œuvre un plan régional des milieux humides et hydriques, à l'échelle de leur territoire, incluant le domaine hydrique de l'État, dans une perspective de gestion intégrée de l'eau pour tout bassin versant concerné ;

CONSIDÉRANT que dans un souci d'optimisation des ressources financières et humaines, ainsi que de cohérence entre les planifications régionales, les MRC de l'Estrie (Val-Saint-François, Haut-Saint-François, Coaticook, des Sources, Granit, Memphrémagog) et la Ville de Sherbrooke souhaitent se prévaloir de la possibilité offerte par le 2e alinéa de l'article 15 de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés* (RLRQ, c. C-6.2) pour réaliser les étapes conjointes du guide du plan régional des milieux humides et hydriques élaboré par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

CONSIDÉRANT qu'une entente intermunicipale est nécessaire pour la réalisation des étapes conjointes du guide du plan régional des milieux humides et hydriques élaboré par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

CONSIDÉRANT que les six (6) MRC de l'Estrie (Val-Saint-François, Haut-Saint-François, Coaticook, Des Sources, Granit, Memphrémagog) ainsi que la Ville de Sherbrooke désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure cette entente ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE le directeur de l'aménagement du territoire et secrétaire-trésorier adjoint de la MRC des Sources, M. Philippe Lebel, soit autorisé à représenter la MRC des

Sources sur le comité de coordination de l'entente intermunicipale du plan régional des milieux humides et hydriques ;

QUE le conseil de la MRC des Sources autorise la conclusion de l'entente intermunicipale relative à la réalisation des étapes conjointes du guide du plan régional des milieux humides et hydriques élaboré par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques avec les MRC de l'Estrie (Val-Saint-François, Haut-Saint-François, Coaticook, Granit, Memphrémagog) et la Ville de Sherbrooke ;

QUE le préfet, M. Hugues Grimard, soit autorisé à signer ladite entente ou tout document relatif avec cette entente.

Adoptée.

GESTION RÉSEAU ROUTIER

Aucun sujet.

ÉVALUATION FONCIÈRE

2019-10-10687

MANDAT POUR LES SERVICES DE TENUE À JOUR DES RÔLES D'ÉVALUATION MUNICIPALE DE LA MRC DES SOURCES, 2020

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a demandé une soumission à la firme Jean-Pierre Cadrin et associés, signataire des rôles d'évaluation pour la MRC des Sources, et ce, pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT que le montant pour la réalisation de cette dite tenue à jour est de 65 000 \$ (taxes non incluses), et ce, pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise au règlement 244-2018 de gestion contractuelle concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la *Loi sur les contrats des organismes publiques* (L.R.Q. chapitre C-65.1).

CONSIDÉRANT la section 11 Article 13 de *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q. chapitre C-65.1) et compte tenu du montant de l'offre de service, la MRC peut procéder par une entente de gré-à-gré afin d'octroyer le contrat de service de tenue à jour pour les rôles d'évaluation de la MRC des Sources et ce, pour l'année 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE la MRC des Sources accepte la soumission de la firme Jean-Pierre Cadrin et associés pour le service de tenue à jour des rôles d'évaluation de la MRC des Sources, au montant de 74 733,75\$ (incluant les taxes), pour 2020.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, soit autorisé à signer l'entente.

Adoptée.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

Aucun sujet.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet.

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

PROCHAINE RENCONTRE DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE, LE 26 NOVEMBRE 2019

Le préfet, M. Hugues Grimard, informe les membres du conseil que la prochaine rencontre du comité de sécurité publique de la MRC des Sources se tiendra le 26 novembre 2019, à 9 h, à la Municipalité de Ham-Sud.

ANNONCE DE LA RETRAITE DU DIRECTEUR DE POSTE DE LA SQ DES SOURCES, SERGENT MARTIN BERNIER

Le conseiller M. René Perreault informe les membres du conseil que le sergent Martin Bernier a annoncé, lors de la dernière rencontre du comité de sécurité publique de la MRC des sources, son départ à la retraite en février 2020. Il quittera ses fonctions de directeur de poste de la SQ des Sources à la fin décembre 2019.

2019-10-10688

DEMANDE À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – CADETS EN PÉRIODE ESTIVALE

CONSIDÉRANT que les membres du Comité de sécurité publique considèrent que l'augmentation de la visibilité policière améliore le sentiment de sécurité et que la présence de cadets permet de répondre à cette préoccupation à différents endroits (lieux publics, réseaux cyclables, événements spéciaux, etc.) du territoire;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la *Loi sur l'immatriculation des armes à feu* le 29 janvier 2018 ;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la *Loi encadrant le Cannabis* du Gouvernement du Québec, le 12 juin 2018, et de la légalisation du cannabis au Canada en date du 17 octobre 2018 ;

CONSIDÉRANT que l'entrée en vigueur des deux lois précédemment énoncées demande des activités de sensibilisation auprès de la population ;

CONSIDÉRANT l'aide financière accordée par le Gouvernement du Québec aux municipalités pour leurs besoins liés à la légalisation du cannabis;

CONSIDÉRANT que les cadets de la Sûreté du Québec sont formés pour éduquer et sensibiliser la population à ce niveau ;

CONSIDÉRANT que les municipalités locales pourront transmettre leurs besoins spécifiques en termes de présence des cadets à la Sûreté du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources transmette aux autorités de la Sûreté du Québec son intérêt à avoir des cadets sur le territoire de la MRC des Sources pour la saison estivale 2020;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC des Sources, M. Frédéric Marcotte, soit autorisé à signer toutes ententes et tous documents relatifs à la demande.

Adoptée.

PLAN D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

2019-10-10689

PLAN D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES – ADOPTION DU PLAN DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT que les finalités de l'Agenda 21 de la MRC des Sources ciblent, entre autres, la lutte contre les changements climatiques, la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ainsi que l'épanouissement de tous les êtres humains;

CONSIDÉRANT que la MRC élabore présentement son plan d'adaptation aux changements climatiques (PACC) ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources s'est engagée à produire un plan d'adaptation aux changements climatiques dans le cadre du programme Municipalités pour l'innovation climatique (MIC) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM);

CONSIDÉRANT que le plan de travail du PACC a été présenté au conseil de la MRC à l'atelier de travail du 9 octobre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE la MRC des Sources adopte le plan de travail du plan d'adaptation aux changements climatiques;

QUE le plan de travail soit distribué aux municipalités locales de la MRC des Sources.

Adoptée.

ENVIRONNEMENT

SITE D'ENFOUISSEMENT

2019-10-10690

SITE D'ENFOUISSEMENT

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2019

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 30 septembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 30 septembre 2019 soit et est approuvé.

Adoptée.

SITE – ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2019

Le préfet, M. Hugues Grimard, dépose les états financiers comparatifs au 30 septembre 2019 du Site d'enfouissement.

EAU

Aucun sujet.

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR)

Aucun sujet.

RÉCUPÉRATION

2019-10-10691

RÉCUP-ESTRIE – BUDGET 2020

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de la MRC des Sources ont pris connaissance du budget 2020 de la Régie de récupération de l'Estrie proposé à la séance du conseil d'administration de la Régie le 24 septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT que pour atteindre l'équilibre, la Régie a proposé un tarif de 12 \$ par porte au budget, soit une augmentation de plus de 70 % par rapport au budget de l'année précédente ;

CONSIDÉRANT que l'exercice budgétaire tel que présenté témoigne d'une vision à court terme de la récupération et de la valorisation des matières résiduelles des municipalités membres de la Régie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE le conseil de la MRC des Sources refuse le budget 2020 de la Régie de récupération de l'Estrie tel que présenté;

QUE le conseil de la MRC des Sources attendra une nouvelle proposition de budget et une vision claire du développement de la récupération et de la valorisation des matières résiduelles avant de se prononcer.

Adoptée.

ENVIRONNEMENT

Aucun sujet.

DEMANDE DE CITOYENS

Aucun citoyen.

MRC FINANCES

2019-10-10692

MRC DES SOURCES

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2019

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 30 septembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 30 septembre 2019 soit et est approuvé.

Adoptée.

2019-10-10693

MRC DES SOURCES

LISTE DES CHÈQUES DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 30 SEPTEMBRE 2019

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des chèques de la MRC des Sources pour la période du 1^{er} septembre au 30 septembre 2019;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes de la MRC des Sources ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Serge Bernier
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéros 201900164 à 201900794 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 304 172,34 \$.

Adoptée.

MRC – ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2019

Le préfet, M. Hugues Grimard, dépose les états financiers comparatifs au 30 septembre 2019 de la MRC des Sources.

MRC RESSOURCES HUMAINES

2019-10-10694

FIN DE PROBATION MME ÉMILIE LAPOINTE

CONSIDÉRANT l'embauche de Mme Émilie Lapointe, le 18 mars 2019, au poste de chargée de projet en développement agroalimentaire et forestier de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que sa période de probation a pris fin le 18 septembre 2019;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive préparée par M. Philippe LeBel, directeur de l'aménagement du territoire et secrétaire-trésorier adjoint;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE la MRC des Sources engage officiellement, en date du 18 septembre 2019, Mme Émilie Lapointe, au poste de chargée de projet en développement agroalimentaire et forestier de la MRC des Sources.

Adoptée à l'unanimité.

MRC ADMINISTRATION

2019-10-10695

CONNECTIVITÉ INTERNET HAUTE-VITESSE/FIBRE OPTIQUE - APPUI HENRI TÉLÉCOM

CONSIDÉRANT que l'entreprise Henri Télécom souhaite déposer un projet de déploiement Internet haute vitesse/fibre optique, visant à couvrir les portions non-desservies sur le territoire de la MRC des Sources, dans le cadre des différents programmes fédéraux et provinciaux;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Henri Télécom a informé la MRC des Sources, qu'elle souhaite entreprendre la construction d'un réseau de fibre optique en partenariat avec celle-ci;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Henri Télécom a présenté son offre de déploiement Internet haute vitesse sur le territoire, dans un document préliminaire qu'elle a transmis à la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE la MRC des Sources appuie Henri Télécom dans le dépôt d'un projet de déploiement Internet haute vitesse/fibre optique, visant à couvrir les portions non-desservies du territoire de la MRC des Sources, dans le cadre des différents programmes fédéraux et provinciaux;

QUE cette résolution ne constitue pas un engagement financier de la part de la MRC des Sources puisque des précisions quant aux coûts et des négociations devront avoir lieu afin d'entériner le partenariat entre la MRC et Henri Télécom.

Adoptée.

2019-10-10696

CLUB SELECT DE DANVILLE ASBESTOS 2019

CONSIDÉRANT l'invitation de la Ville de Danville et la Ville d'Asbestos à participer à la cinquième édition du Club Select de Danville Asbestos 2019 qui aura lieu le 15 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE la MRC des Sources procède à l'achat de deux billets pour la soirée Club Select de Danville Asbestos 2019, au montant de 40 \$ par billet. M. Jocelyn Dion et sa conjointe représenteront la MRC à cette activité.

Adoptée.

2019-10-10697

OCTROI DE MANDAT GRÉ-À-GRÉ – CONCEPT D'ORGANISATION SPATIAL DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources révisé présentement son Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD);

CONSIDÉRANT qu'un concept d'organisation spatial doit être inscrit au SADD et que sa conception nécessite de l'expertise en infographie;

CONSIDÉRANT que l'offre de service déposée par Pixels et paillettes répond aux besoins de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que l'offre de services répond au critère d'octroi de contrat de gré-à-gré de nos organisations, soit de 2 000 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE la MRC des Sources octroie un mandat de gré-à-gré pour le renouvellement de l'offre de services offert par Pixels et paillettes pour une valeur de 2 000 \$ plus taxes.

Adoptée.

MRC IMMEUBLES

IMMEUBLE 309 CHASSÉ, ASBESTOS (MRC)

2019-10-10698

MANDAT GRÉ-À-GRÉ, DÉNEIGEMENT 2019-2020, 2020-2021 ET 2021-2022

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a demandé des soumissions, de gré-à-gré, pour le service de déneigement pour l'immeuble 309 Chassé, pour trois (3) années, soit 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022;

CONSIDÉRANT que le montant pour la réalisation du service de déneigement pour trois (3) années est inférieur à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT la réception des soumissions suivantes :

Gestion 2000 enr.	2019-2020	3 200 \$ excluant les taxes
	2020-2021	3 200 \$ excluant les taxes
	2021-2022	3 200 \$ excluant les taxes
Construction Sébastien Lemay	2019-2020	3 700 \$ excluant les taxes
	2020-2021	3 700 \$ excluant les taxes
	2021-2022	3 700 \$ excluant les taxes

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise au règlement 244-2018 Règlement de gestion contractuelle de la MRC des Sources concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la *Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1]* ;

CONSIDÉRANT la section II, article 13 de la *Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1]* et compte tenu du montant de l'offre de service, la MRC peut procéder par une entente de gré-à-gré afin d'octroyer le contrat de service de déneigement pour le 309 Chassé, Asbestos;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Serge Bernier
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la MRC des Sources accepte la soumission de Gestion 2000 pour le déneigement à l'immeuble 309 :

- 2019-2020 3 200 \$ excluant les taxes
- 2020-2021 3 200 \$ excluant les taxes
- 2021-2022 3 200 \$ excluant les taxes

QUE Gestion 2000 accepte de réduire le coût annuel si la MRC des Sources installe un abris pour la rampe d'handicapé;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à accepter la soumission pour le déneigement de l'immeuble 309 Chassé pour 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022, au nom de la MRC avec Gestion 2000.

Adoptée.

IMMEUBLE 600 GOSSELIN. WOTTON (POSTE DE POLICE)

2019-10-10699

MANDAT GRÉ-À-GRÉ, DÉNEIGEMENT 2019-2020, 600 GOSSELIN, WOTTON

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a demandé une soumission, de gré-à-gré, à l'entreprise Service de déneigement R. Nault de Wotton, pour le service de déneigement, pour le poste de la Sûreté du Québec de Wotton, pour la période hivernale 2019-2020;

CONSIDÉRANT la réception de la soumission au montant de 6 325 \$, plus taxes, de l'entreprise Service de déneigement R. Nault;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise au règlement 244-2018 Règlement de gestion contractuelle de la MRC des Sources concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la *Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1]*;

CONSIDÉRANT la section II, article 13 de la *Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1]* et compte tenu du montant de l'offre de service, la MRC peut procéder par une entente de gré-à-gré afin d'octroyer le contrat de service de déneigement pour le poste de la SQ à Wotton;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la MRC des Sources accepte la soumission au montant de 6 325 \$, plus taxes, de Service de déneigement R. Nault pour le déneigement au poste de police de la Sûreté du Québec du 600 rue Gosselin à Wotton;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, soit et est autorisé à signer l'entente pour le déneigement, pour la période hivernale 2019-2020, au nom de la MRC avec Service de déneigement R. Nault.

Adoptée.

VARIA

2019-10-10700

MOT DE FÉLICITATIONS – SAINT-ADRIEN, FORUM DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le conseiller M. Serge Bernier propose une motion de félicitations à la Municipalité de Saint-Adrien qui s'est démarquée au Forum de développement durable, en remportant deux prix (public et jury) pour son projet qui consiste à établir un centre multiservice en alimentation permettant de promouvoir une saine alimentation au travers d'un point de restaurant, d'une épicerie en vrac et d'une cuisine communautaire, tous réunis sous un même toit.

Adoptée à l'unanimité.

2019-10-10701

MOT DE FÉLICITATIONS – M. HUGUES GRIMARD, RÉÉLECTION À LA PRÉSIDENTE DE LA TME

Le conseiller M. Jean Roy propose une motion de félicitations à M. Hugues Grimard pour sa réélection, à l'unanimité, à la présidence de la TME. Il s'agit de son 3^e mandat à la tête du regroupement estrien.

Adoptée à l'unanimité.

2019-10-10702

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller M. Jean Roy propose la levée de la séance à 20 h 15.

Adoptée à l'unanimité.

Hugues Grimard
Préfet

Philippe LeBel
Secrétaire-trésorier adjoint